

OBJET : (632) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT POUR LES EXPOSANTS, LORS DE LA MANIFESTATION « LE PRINTEMPS A SANNOIS »

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE SEPT MARS,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 23 février, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme FAUCONNIER,
Le nombre de conseillers M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
en exercice est de 35 Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, Mme SAIDI,
M. HEURFIN, M. FLEURIER et Mme JACQUET LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme AUBIN	à	M. WILLIOT
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
Mme ENGUERRAND	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. PONCHEL	à	Mme SAIDI

ABSENTS : M. ZAMBUJO et Mme CHRISTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRULE

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 12 mars 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024.03.07 - DL2024 - 07 - de

Publiée le 13 mars 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/07 du 7 mars 2024

OBJET : (632) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT POUR LES EXPOSANTS, LORS DE LA MANIFESTATION « LE PRINTEMPS A SANNOIS »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Vu la délibération N°2023/150 du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 fixant les tarifs communaux au 1er janvier 2024.

Considérant que la Ville de Sannois organise la manifestation « le printemps à Sannois » le samedi 27 avril 2024 de 10 heures à 17 heures.

Considérant la volonté de la Ville d'associer l'ensemble des exposants à l'animation de cette journée.

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) pour : 33

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser l'occupation du domaine public à titre gratuit pour les exposants sur le parvis de la Mairie, place du Général Leclerc, le samedi 27 avril 2024 de 10 heures à 17 heures à l'occasion de la manifestation « le printemps à Sannois ».

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Marie-Claude BRULE
Adjointe au maire
déléguée à l'éducation, à la restauration scolaire
et à l'innovation pédagogique